



Mise à jour
sur le projet
pour les

propriétaires
fonciers



C.-B. et Alberta
Printemps-2024

Surveillance : Succès des travaux de remise en état

Un grand nombre des zones temporairement touchées par le Projet d'expansion de Trans Mountain ont depuis été remises en état; quant au reste des zones concernées, leur remise en état devrait s'achever cette année.

Le Programme de surveillance environnementale après la construction (SEAC) a pour vocation d'évaluer le succès des travaux de remise en état, en veillant à ce que les terrains visés retrouvent un état compatible avec la végétation et l'utilisation foncière dans les environs. Le programme, obligatoire en vertu du certificat de la Régie de l'énergie du Canada (REC) pour le Projet d'expansion, surveille l'état d'avancement et la conformité des travaux de remise en état.

Pendant les cinq ans qui suivent l'achèvement des travaux de remise en état, les équipes évalueront les principales composantes de l'environnement sur chaque segment de construction, notamment les sols et la végétation, les terres humides et les cours d'eau, la faune et les habitats fauniques, les plantes rares et les espèces en péril. Les évaluations sont orientées par des objectifs mesurables, qui s'appuient sur les conditions préalables à la construction ou sur les terrains voisins. On enregistre les problèmes recensés et met en œuvre des mesures correctives au besoin.

En vertu du programme SEAC, Trans Mountain doit déposer des rapports accessibles au public auprès de la REC après les première, troisième et cinquième saisons de végétation.

La surveillance se poursuivra jusqu'à ce que tous les problèmes recensés soient réglés.

Ce programme témoigne de l'engagement en cours de Trans Mountain envers la gérance environnementale et aide à assurer la protection à long terme de l'environnement qui se trouve dans les environs du réseau pipelinier de Trans Mountain.

Au cours des prochains mois, nos équipes s'efforceront de satisfaire à toutes les conditions environnementales d'après-construction énoncées dans les permis et d'honorer les ententes conclues avec les propriétaires fonciers. Nous fournirons des mises à jour de nos activités et pourrions occasionnellement vous demander d'accéder au corridor de l'oléoduc situé sur votre propriété pour effectuer le travail.

Nos agents fonciers sont à votre disposition pour discuter des programmes de remise en état et de surveillance. Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel à l'adresse landowners@transmountain.com ou appeler le numéro sans frais 1 866 268-3001. Nous nous engageons à intervenir promptement et à travailler en collaboration avec vous.



Dans le sens des aiguilles d'une montre depuis le haut : Surface de stockage Shylock dans le district de Coquihalla; travaux de remise en état de la région de Jasper; droit de passage du secteur Rosenthal d'Edmonton, en Alberta; pic de Williamson (mâle) perché sur un sapin; récupération de croûtes cryptogamiques; arrière-cours Sandy Hill à Abbotsford prêtes à la remise en état parsemées de repères pour marquer l'emplacement des services publics; petit-duc des montagnes (femelle)



En cas d'urgence connexe à l'oléoduc ou pour signaler des odeurs, composez le numéro suivant 24 heures sur 24 : 1.888.876.6711

Informer vos locataires au sujet de la sécurité pipelinière

Trans Mountain communique des renseignements sur la sécurité pipelinière aux propriétaires fonciers par l'entremise de son Programme de sensibilisation du public, qui consiste notamment en des envois postaux de sensibilisation à la sécurité, des sondages, des visites en personne et des troupes d'information à l'intention des propriétaires fonciers. Les inspecteurs de la protection de l'oléoduc fournissent, eux aussi, des renseignements au moment de donner suite aux dossiers One-Call. Nous veillons à ce que toutes les personnes qui habitent près de nos oléoducs savent comment travailler en toute sécurité et quoi faire en cas d'urgence.

Si vous louez ou louez à bail votre propriété, il vous incombe d'informer vos locataires de l'emplacement de l'oléoduc Trans Mountain et de leur faire comprendre quelles sont leurs responsabilités avant qu'ils entament des travaux de perturbation du sol, y compris l'aménagement paysager, le jardinage, la pose de clôtures ou les activités d'entretien. S'ils ne sont pas au courant, ils risquent d'endommager accidentellement l'oléoduc.

Les exigences que vous – et vos locataires – devez remplir avant d'effectuer des travaux de perturbation du sol près de l'oléoduc de Trans Mountain consistent notamment à :

- Communiquer avec votre service local One Call au moins trois jours avant l'amorce des travaux; Trans Mountain en assurera le suivi si les travaux se trouvent dans un rayon de 30 mètres de l'oléoduc.
- Être sur place quand on délimite l'oléoduc et comprendre la signification des repères.
- Suivre les instructions de l'inspecteur de la protection de l'oléoduc.
- Toujours avoir les permis valides de Trans Mountain sur place.

Confirmer que vos locataires comprennent bien leurs responsabilités au moment de travailler près d'un oléoduc est essentiel pour assurer leur sécurité, prévenir les dommages et cultiver de bonnes relations. De plus amples renseignements, dont des brochures, des lignes directrices et des formulaires, peuvent être consultés sur le site Web transmountain.com/fr/pipeline-safety.

BC 1 Call
1.800.474.6886

Utility Safety Partners
1.800.242.3447



Surveillance de 10 ans avec la société Hifi Engineering

Trans Mountain a conclu une entente avec Hifi Engineering (Hifi) afin de déployer un réseau de fibres optiques High-fidelity Distributed Sensing (HDST™) en vue d'une surveillance exhaustive et d'une détection améliorée des fuites sur le réseau pipeliner Trans Mountain. Le réseau hybride de fibres optiques consiste en un câble de télécommunications jumelé à une fibre spécialisée de détection optique et en deux micro-conduits.

En plus d'installer un système de fibres optiques pour rehausser la détection des fuites et la surveillance en cas d'intrusion, Trans Mountain et Hifi ont conclu une entente de surveillance de 10 ans. En vertu de cette entente, Hifi apportera un soutien à la surveillance en temps réel depuis son centre d'activités, poste qui est de service 24 heures sur 24.

L'initiative entre Trans Mountain et Hifi marque le plus long déploiement d'un système de détection à fibres optiques entièrement distribuées sur une canalisation de distribution de multiples produits liquides.

Cela prévoit entre autres un soutien à la surveillance en matière de détection des fuites, de perturbation du sol et de risques d'atteinte à l'intégrité de la sécurité, y compris les intrusions dans un droit de passage, la surveillance des contraintes, la surveillance de l'outil en ligne intelligent (PIG – jauge d'inspection de l'oléoduc) et d'autres applications opérationnelles. Le système à fibres optiques peut mesurer en continu et avec précision les vibrations, la température et le déplacement des tuyaux, pour localiser l'emplacement d'une fuite soupçonnée ou d'autres événements dans un rayon de quelques mètres.

La surveillance du réseau pipeliner de Trans Mountain est aussi assurée 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par deux systèmes informatiques, par l'intermédiaire de notre centre de commande à Edmonton et le groupe chargé de la détection des fuites. Les opérateurs disposent de l'autorité d'arrêter le fonctionnement de l'oléoduc en cas d'alarme du système.

Hifi ajoute une autre couche de détection des fuites et de surveillance exhaustive à l'aide de sa technologie de pointe.



En haut et en bas : Système à fibres optiques de pointe déployé sur l'oléoduc du Projet d'expansion de Trans Mountain

De la glace aux feux de forêt :

Formation qu'assure Trans Mountain en préparation aux déversements dans des cours d'eau et à d'autres situations

Trans Mountain s'engage à assurer son état de préparation face à un éventail de situations d'urgence, notamment les déversements de pétrole et les feux de forêt. En plus de tenir des plans exhaustifs d'intervention en cas d'urgence, nous offrons aux employés et aux entrepreneurs des formations régulières et spécialisées pour veiller à ce qu'ils soient prêts à intervenir dans différentes situations et circonstances éprouvantes.

La formation en matière d'intervention en cas de déversement hivernal prépare le personnel à gérer les déversements de pétrole sous la glace. Cela consiste à s'exercer à faire des techniques pour localiser et récupérer du pétrole sous des surfaces gelées et à déployer de l'équipement spécialisé adapté aux conditions par temps froid. Ces exercices permettent de relever divers défis comme les températures glaciales, la gestion des glaces et l'accessibilité en région éloignée.

La formation en matière de préparation aux déversements dans les petits ruisseaux se penche sur le confinement et la récupération dans un espace clos en présence d'un faible débit d'eau. Les intervenants s'exercent à utiliser de l'équipement portatif tout en minimisant la perturbation des écosystèmes sensibles. Pour les cours d'eau plus volumineux, comme les lacs, les fleuves et les rivières, la formation a recours à des barrages flottants, à des écumeurs et à des vaisseaux pour gérer les déversements sur de larges étendues et dans des courants rapides, pour ainsi assurer une intervention efficace dans divers environnements aquatiques.

Outre l'intervention en cas de déversement, Trans Mountain se prépare également aux feux de forêt. Des remorques d'intervention spécialisée dotées d'outils de lutte contre les incendies et de systèmes de gicleurs



sont aménagées de façon stratégique le long du tracé du réseau pipelinier pour protéger les infrastructures contre les feux de forêt qui avancent. La formation consiste notamment à déployer ces systèmes de façon à créer des barrières d'eau protectrices autour des infrastructures critiques, et ainsi réduire le risque qu'un feu provoque d'autres urgences, comme le rejet de produits ou des dommages à des installations opérationnelles.

En incorporant les conditions saisonnières et propres au site dans les programmes de formation, Trans Mountain veille à ce que le personnel soit prêt à intervenir de manière efficace face aux situations d'urgence. Cet engagement envers la préparation vient minimiser les risques pour l'environnement, les infrastructures et les communautés voisines.

Pour en savoir davantage sur le programme de gestion des situations d'urgence de Trans Mountain, rendez-vous sur le site transmountain.com/fr/emergency-response-plans ou communiquez avec nous par courriel à l'adresse landowners@transmountain.com.



Au-dessus et en bas, de gauche à droite : Exercice d'évacuation en cas d'incendie au Terminal de Burnaby; démonstration du fonctionnement d'un équipement terrestre spécialisé de récupération dans un cours d'eau; exercice d'intervention en cas de déversement hivernal

En cas d'urgence connexe à l'oléoduc ou pour signaler des odeurs, composez le numéro suivant 24 heures sur 24 : 1.888.876.6711

Mini règlement du concours d'article

AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE. Ce concours est ouvert à tous les résidents actuels de l'Alberta (18 ans et plus) et de la Colombie-Britannique (19 ans et plus), à l'exclusion de tous les employés, entrepreneurs, représentants ou agents de Trans Mountain Canada Inc. (Trans Mountain) et des personnes gagnantes des concours précédents de Trans Mountain.

Le concours est gratuit. Une seule participation par personne. Veuillez utiliser le code QR fourni pour soumettre votre participation ou envoyez-la par la poste à l'adresse :

Trans Mountain
300, 5^e Avenue S.-O.
Bureau 2700
Calgary (Alberta) T2P 5J2
À l'attention de : Équipe de sensibilisation du public

Les participations par la poste doivent comprendre une seule page de couverture sur laquelle doit figurer votre nom, votre adresse postale complète, votre numéro de téléphone, votre adresse de courriel, le titre de votre participation et le compte de mots. Les participations doivent être dactylographiées, à double interligne, sur du papier de 8,5 sur 11 pouces, et ne doivent pas dépasser 250 mots. Veuillez vous servir de la police de caractères Times New Roman, 12 pt. N'envoyez pas d'originaux.

Le concours et la période de participation se déroulent du 15 avril 2025 à 10 h HR au 1^{er} juin 2025 à 10 h HR. Le prix sera remis avant le 30 juin 2025.

La sélection de la personne gagnante sera déterminée par Trans Mountain en fonction de la qualité des participations. Toutes les participations au concours seront jugées de manière anonyme, sur la base de leur seul mérite. Le nom de l'auteur ne doit paraître nulle part sur les pages du texte. La décision du juge est définitive.

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues à la fin du concours, conformément au présent règlement.

Pour obtenir la totalité du règlement, consultez https://docs.transmountain.com/April-Dig-Safe-Month-Contest-Rules-2025_FR.pdf

Vous pouvez faire vos demandes en ligne au service One Call à l'adresse :

**Cliquez
Avant
de Creuser
.com**

Racontez votre histoire et gagnez!

En ce mois « Creusez sans danger », célébrons la sécurité et faisons part de nos expériences pour inspirer les autres.

En avril, c'est le mois « Creusez en toute sécurité » – un moment de sensibilisation aux pratiques en matière d'excavation en toute sécurité qui protègent les infrastructures souterraines et gardent nos communautés en sécurité. Nous invitons les propriétaires fonciers, les locataires et les entreprises dont les terrains sont sillonnés par l'oléoduc Trans Mountain à participer à cette importante initiative en relatant une histoire sur le fait de travailler en toute sécurité près de nos oléoducs.

Que vous soyez propriétaire de maison, agriculteur ou propriétaire d'entreprise, nous aimerons apprendre comment votre utilisation du service local One Call, votre respect des pratiques sécuritaires et votre collaboration avec Trans Mountain ont contribué à la sécurité et au succès de votre projet.

Pour participer au concours : Racontez-nous :

- Un moment où vous avez travaillé en toute sécurité près de nos oléoducs
- Votre expérience avec l'utilisation de votre service local One Call ou l'accès au site clickbeforeyoudig.com/fr
- Comment votre communication avec un service One Call et votre collaboration avec un représentant de Trans Mountain vous ont permis d'éviter des problèmes éventuels
- Les démarches que vous entreprenez pour prioriser la sécurité dans vos travaux de perturbation du sol.

Ce que vous pourriez gagner :

Une personne gagnante recevra une tablette évaluée à environ 700 \$, et son article sera publié dans notre bulletin d'automne. Détails pour la soumission :

- Date d'échéance : 1^{er} juin 2025
- Format : Article écrit (de 250 mots au maximum)
- Pour participer : Balayez le code QR et envoyer votre soumission.



Envoyez dès aujourd'hui votre article sur le creusage sans danger pour courir la chance de gagner!

Signaler les odeurs de pétrole

Si vous vivez à proximité d'une de nos installations, il se peut que vous sentiez parfois une odeur de pétrole, qui peut provenir des activités normales ou de l'entretien de routine. Les odeurs peuvent également indiquer une situation d'urgence concernant un oléoduc.

Contribuer à la sécurité de notre infrastructure énergétique

Signalez toute activité inhabituelle ou suspecte à proximité du droit de passage de l'oléoduc, y compris les actes de vandalisme ou les colis abandonnés, en composant le 911 ou en appelant l'organisme local chargé de l'application de la loi.

landowners@transmountain.com

1.866.268.3001

transmountain.com/fr/pipeline-safety



En cas de contact avec l'oléoduc au cours d'activités de perturbation du sol, appelez la ligne suivante, en service 24 heures sur 24 : 1.888.876.6711